

Avignon, le **29 OCT. 2021**

DOMINIQUE SANTONI

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Monsieur Nicolas GUILLON  
Président de la FNAAFP/CSF

Monsieur Jean-Marc DE JESUS  
Président de l'UNA PACA CORSE

Monsieur Jean-Vincent PIQUEREZ  
Président de l'URIOPSS PACA-CORSE

Monsieur Gérard RATHERY  
Délégué régional de l'ADEDOM

Objet : Votre courrier du  
23 août 2021

Messieurs les Présidents, Monsieur le Délégué régional,

La crise sanitaire liée au Covid-19 a frappé de plein fouet notre pays fragilisant particulièrement nos concitoyens les plus vulnérables notamment les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les familles en difficultés.

Ce contexte a mis en lumière pour le grand public le rôle déterminant des salariés de l'aide à domicile dans le soutien à domicile, la lutte contre l'isolement et la dégradation de l'état de santé des personnes les plus fragiles. Malgré cette valorisation de l'accompagnement de proximité, la crise sanitaire est venue aggraver le manque d'attractivité des métiers de l'autonomie qui à ce jour, peinent à recruter et fidéliser suffisamment de salariés pour pouvoir prendre en charge l'ensemble des bénéficiaires ouvrant droit à des aides départementales.

Élément-clé contribuant à l'attractivité du secteur, les questions liées à la rémunération et de l'évolution des carrières vont pouvoir trouver un premier élément de réponse par l'adoption de l'avenant 43 à la convention collective nationale de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile.

Consciente de la nécessité de maintenir le niveau de trésorerie des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) sur ce dernier trimestre 2021, je vais soumettre au vote de l'Assemblée départementale dès le 29 octobre prochain l'octroi, aux SAAD relevant de cette convention collective et intervenant au titre des aides départementales, des dotations compensant l'impact de la mise en œuvre pour un montant global de 472 649.13 €.

Sous réserve d'un vote favorable de l'Assemblée départementale, cette dotation sera versée aux 12 SAAD associatifs du Vaucluse. Une régularisation à la hausse ou à la baisse pourra intervenir après un contrôle de la dépense sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

Pour l'année 2022, les modalités de compensation ne sont pas encore définies étant étroitement liées d'une part à la loi de financement de la Sécurité Sociale et l'annonce d'un tarif socle et d'autre part à la renégociation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec 3 SAAD associatifs.

Enfin, le Département poursuit ses travaux en faveur de l'attractivité des métiers lancés à son initiative en 2019. Cette démarche, nommée désormais « FORCEEMPLOI » est dédiée aux problématiques spécifiques de l'aide à domicile, et réunit la Préfecture, la Région, Pôle Emploi, la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités et les acteurs locaux pour dégager des solutions complémentaires à la revalorisation financière des salariés.

Je vous prie de croire, Messieurs les Présidents, Monsieur le Délégué régional, à l'assurance de ma meilleure considération.



LA PRESIDENTE

Dominique SANTONI